PrairiesCan

Regional Tariff Response Initiative (RTRI)

Are you ready to turn tariff challenges into growth opportunities?

RTRI is built for businesses like yours.

The Regional Tariff Response Initiative is part of the Government of Canada's coordinated effort to help protect Canadian businesses and workers from the impacts of tariffs.
The RTRI program is now open to Manitoba businesses who are interested in making investments to:

- improve productivity
- market expansion and diversification
- strengthen supply chains and trade resiliency

Up to $5M in funding may be available to your business, including up to $1M in non-repayable support.

BASIC ELIGIBILTY

- Incorporated for at least 2 years with operating presence in the Prairies.
- Demonstrate direct tariff impact or have >25% sales in affected markets.
- Proof of 50% matching funding in place.

FUNDING DETAILS

- Up to $1M non-repayable is available for projects that deliver strong local/regional economic benefits and support the local supply chain.
- Project activities can last up to 3 years and must be completed by March 31, 2028.
- RTRI may consider project costs incurred up to 12 months before your application date, but no earlier than March 21, 2025.

APPLICATION PROCESS

- Expression of Interest – short online form.
- Full Application – by invitation, through online portal.
- Deadline: December 31, 2027, or until funds are committed.
- **Strong applications include:**
  - Clear alignment with RTRI goals.
  - Demonstrated tariff impact and mitigation strategy.
  - Use of Canadian inputs and role in local supply chains.
  - **See full criteria list HERE.**

COMPLEMENTARY SUPPORTS

- The program is complementary to other federal and provincial programs.
  - **See full list HERE.**
- Includes loans, workforce development, agri-marketing, and biofuel incentives.

READY TO GET STARTED?

Scan the QR Code for more information about the initiative and how to apply or contact us at wd.mb-mb.deo@prairiescan.gc.ca

PrairiesCan

Initiative régionale de réponse tarifaire (IRRT)

Êtes-vous prêt à transformer les défis que posent les droits de douane en possibilités de croissance?

L'IRRT est conçue pour les entreprises comme la vôtre.

L'Initiative régionale de réponse tarifaire fait partie d'un effort concerté du gouvernement du Canada pour protéger les entreprises et les travailleurs canadiens confrontés aux répercussions des droits de douane.
Le programme de l'IRRT est désormais offert aux entreprises du Manitoba qui veulent faire des investissements pour :

- améliorer leur productivité;
- mener des activités d'expansion et de diversification des marchés;
- renforcer les chaînes d'approvisionnement et la résilience commerciale.

Votre entreprise pourrait recevoir un financement pouvant atteindre 5 millions de dollars, notamment jusqu'à 1 million de dollars sous forme d'aide non remboursable.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE BASE

- L'entreprise est constituée depuis au moins deux ans et elle exerce des activités dans les Prairies.
- La capacité de démontrer les conséquences directes des droits de douane ou que vous réalisez plus de 25 % de votre chiffre d'affaires dans les marchés touchés.
- La preuve d'un financement de contrepartie de 50 % en place.

DÉTAILS DU FINANCEMENT

- Jusqu'à 1 million de dollars non remboursables peut être attribué aux projets qui génèrent des retombées économiques importantes à l'échelle locale ou régionale et qui appuient la chaîne d'approvisionnement locale.
- Les projets peuvent durer jusqu'à trois ans et doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2028.
- L'IRRT peut tenir compte des coûts liés au projet engagés jusqu'à 12 mois avant la date de votre demande, sauf s'ils ont été engagés avant le 21 mars 2025.

PROCESSUS DE DEMANDE

- Déclaration d'intérêt – court formulaire en ligne.
- Demande détaillée – sur invitation, par l'intermédiaire du portail en ligne
- Date limite : le 31 décembre 2027 ou jusqu'à ce que les fonds soient engagés.
- **Une demande robuste comprend:**
  - une harmonisation évidente avec les objectifs de l'IRRT.
  - la preuve des conséquences des droits de douane et la présence d'une stratégie d'atténuation.
  - l'utilisation d'intrants canadiens et le rôle dans les chaînes d'approvisionnement locales.
  - **Consultez la liste complète des critères ICI.**

MÉCANISMES DE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRES

- Le programme s'ajoute à d'autres programmes fédéraux et provinciaux.
  - **Consultez la liste complète ICI.**
- Le programme comprend les prêts, le perfectionnement de la main-d'œuvre, la commercialisation des produits agricoles et les incitatifs en faveur des biocarburants.

PRÊT À COMMENCER?

Numérisez le code QR pour de plus amples renseignements sur l'initiative et sur la façon de présenter une demande ou écrivez nous à wd.mb-mb.deo@prairiescan.gc.ca